

Décision

Générale

colonial

Décision n° 872 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 872

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 juin 1962

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1962

Date du numéro

30 juin 1962

TEXTE INTÉGRAL

La licence de 4° classe (pour la vente au détail ou à consommer sur place de boissons alcooliques ou hygiéniques ne titrant pas plus de 13° d'alcool), détenue précédemment par M. Salem Saïd Salem est transférée au nom de Mme Oum-Hani Hacheém. M. Ahmed Mohamed Ghaleb est autorisé à gérer la licence dont Mme Oum-Eani Hachem est propriétaire, à Djibouti, 2, rue du Verdon.